



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 4.6

**Numéro de la demande :** 2014-3348

**Demande d'homologation :** Remplir les conditions d'homologation d'un produit en vue d'une homologation complète

**Produit :** Fongicide Treoris

**Numéro d'homologation :** 30333

**Matière active (m.a.) :** Penthiopyrade et chlorthalonil

**Numéro de document de l'ARLA :** 2470068

### Contexte

Le fongicide Treoris (numéro d'homologation 30333, concentration garantie de 100 g/L de penthiopyrade et de 250 g/L de chlorthalonil) a été homologué au Canada pour la première fois en 2012. Lors de la demande de catégorie A précédente, des données de confirmation ou une justification acceptable étaient requises pour l'application aérienne du fongicide Treoris sur les pommes de terre.

### Objet de la demande

La présente demande vise à remplir les conditions d'homologation complète du fongicide Treoris.

### Évaluation des propriétés chimiques, évaluation environnementale et évaluation sanitaire

Aucune évaluation des propriétés chimiques ni aucune évaluation environnementale ou sanitaire ne sont requises pour la présente demande.

### Évaluation de la valeur

Les exigences d'information relatives à la valeur requises pour l'homologation ont été satisfaites par la justification fournie avec cette demande. Actuellement, le penthiopyrade et le chlorothalonil sont homologués individuellement pour une utilisation sous forme d'application aérienne sur différentes cultures de grande production. En outre, lors de l'examen d'une demande concurrente concernant le fongicide Fontelis (2014-3342), les résultats de la simulation d'une application aérienne ont également démontré que le fongicide Fontelis (qui contient du penthiopyrade) permet de lutter de manière similaire contre la brûlure alternarienne de la pomme de terre au moyen d'applications aériennes ou au sol.

Les renseignements sur la valeur présentés sont suffisants pour remplir les conditions d'homologation du fongicide Treoris.

## Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'examen des renseignements disponibles pour le fongicide Treoris et les juge suffisants pour remplir les conditions d'homologation du produit.

## References

<b>PMRA Document Number</b>	<b>Reference</b>
2449840	2014, Treoris 35 SC DACO Rationale convert to Full Registration, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.1, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3(D), 10.3.2, 10.3.2(B), 10.3.3

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2015

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.